

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**1<sup>ère</sup> REUNION DE 2006**

**Séance du  
16 février 2006**

CG 06/1<sup>ère</sup>/III-15

**REHABILITATION DU TEMPLE DES AUGUSTINS**

—————

Depuis 1958, le Département est propriétaire du bâtiment sis 27 rue des Augustins à Montauban, fermé depuis 1993 pour des raisons de sécurité.

Cet immeuble, alors occupé par la Fédération des Œuvres Laïques, avait fait l'objet d'un projet d'aménagement en 1997 à hauteur de 457 347 € inscrit dans le contrat d'agglomération de Montauban avec une participation financière de la Région Midi-Pyrénées, de la Ville de Montauban et de la Fédération des Œuvres Laïques.

Ce projet a été abandonné et la Fédération des Œuvres Laïques, devenue Ligue de l'Enseignement Fédération de Tarn-et-Garonne, est aujourd'hui propriétaire d'un bâtiment sis Boulevard Alsace Lorraine à Montauban.

Le Conseil Général souhaite réhabiliter ce bâtiment qui fait partie du couvent des Augustins, ensemble architectural des XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, aujourd'hui divisé entre différents propriétaires dont la Ville de Montauban. Un courrier, resté sans réponse, a été adressé en 2004 à cette commune, pour proposer un éventuel partenariat sur cet ensemble immobilier, sur un projet d'aménagement global de nos locaux respectifs, regroupant des capacités d'accueil susceptibles de recevoir des associations départementales du monde culturel mais, aussi des associations montalbanaises.

Conformément au débat sur les orientations budgétaires pour 2006, je vous propose de **lancer les études** pour la réhabilitation de la partie de cet ensemble immobilier appartenant au Conseil Général, dans l'optique de présenter, lors de la D.M. 1, un programme de travaux en 3 phases avec un calendrier de 2007 à 2009 relatif à :

- l'aménagement d'une salle de spectacle en rez-de-chaussée, avec hall d'accueil, sanitaires, loges, régie et bureaux au 1<sup>er</sup> étage,
- l'aménagement du 2<sup>ème</sup> étage avec une salle d'exposition de 227 m<sup>2</sup> et des bureaux.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL GENERAL**

- Approuve le lancement des études pour la réhabilitation de la partie de l'ensemble immobilier du temple des Augustins appartenant au Conseil Général, dans l'optique de présenter, lors de la D.M. 1, un programme de travaux en 3 phases avec un calendrier de 2007 à 2009 relatif à :
  - l'aménagement d'une salle de spectacle en rez-de-chaussée, avec hall d'accueil, sanitaires, loges, régie et bureaux au 1<sup>er</sup> étage,
  - l'aménagement du 2<sup>ème</sup> étage avec une salle d'exposition de 227 m<sup>2</sup> et des bureaux.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,